**Ministère de l’Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique**

**Communiqué**

**DEMANDE D’EXPRESSION D’INTÉRÊT POUR METTRE EN VENTE DES UNITÉS DE CLIMATISATION FONCTIONNANT AVEC DES RÉFRIGÉRANTS NATURELS.**

1. Le Protocole de Montréal est l'accord multilatéral et international qui assure la protection de la couche d'ozone par l'élimination graduelle à l'échelle mondiale des substances qui affectent la couche d'ozone. Depuis son adhésion, à ce Protocole en 1992, Maurice a participé activement à l’élimination progressive de ces substances. A présent, l’utilisation des hydrochlorofluorocarbures (HCFCs- par ex R 22) dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation est contrôlée. D’ici 2025, les HCFCs seront graduellement éliminés à Maurice. Avec la ratification de l’amendement de Kigali, Maurice va aussi réduire progressivement les hydrofluorocarbures (HFCs par ex. R 134a, R410). Ces réfrigérants seront remplacés par les réfrigérants naturels tels que l’ammoniac, le dioxyde de carbone et les hydrocarbures (R 290 et R 600).
2. Dans ce contexte, le Ministère de l’Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique travaille sur un programme d’aide sous la forme d’une subvention à l’achat d’unités de climatisation fonctionnant avec des réfrigérants naturels. Le montant de la subvention sera communiqué ultérieurement.
3. Afin d’encourager ce projet, le Ministère invite les entreprises intéressées à manifester leur intérêt (EOI) à mettre en vente des unités de climatisation de capacité 12 000, 18 000 et 24 000 Btu, avec réfrigérant naturel pour le marché local.

**4. Les entreprises concernées par la réalisation de ce projet sont priées de s’inscrire auprès du Ministère de l’environnement, de la Gestion des déchets solides et du changement climatique et de fournir les informations suivantes :**

i) Profil de l’entreprise et coordonnées,

ii) Spécifications techniques et marques des climatiseurs proposés,

iii) Le prix de vente pour les unités de 12000 Btu, 18000 Btu et 24000 Btu,

iv) La disponibilité de personnel qualifié et expérimenté pour les installations de ce type de climatiseurs.

Merci d’envoyer vos renseignements au

**Secrétaire Permanent**

**Ministère de l’Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique,**

**Ken Lee Tower, angle des Rues Barracks et St Georges, Port Louis.**

**5. Date limite pour la soumission : le 25 août 2020 à 15 00 heures**

**(Délai de rigueur)**

**Date : 6 août 2020**